

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2009

Présidence : Monsieur Yves Sesseli

Dans la séance du 2 mars 2009, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. Accepté le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008 avec deux corrections.
2. Assermenté Monsieur Pierre-André FONTANNAZ en remplacement de Madame Nathalie KRAENZLIN MERMOD, démissionnaire.
3. Accepté le préavis municipal (**no 27/2009**) relatif à une demande de crédit pour des travaux de rénovation du complexe scolaire des Ruvines (2^{ème} partie) et autorisé la municipalité à :
 - procéder à ces travaux pour un montant de **Fr. 544'500.--** ;
 - financer cette opération par la trésorerie courante et/ou en empruntant ce montant aux meilleures conditions.

<p><u>Amortissement</u> : <i>sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes.</i></p>

4. Accepté le préavis municipal (**no 28/2009**) relatif à la deuxième tranche des travaux de désaffectation, de réfection et de nouvel aménagement du cimetière de Cully et autorisé la municipalité à :
 - a) faire exécuter la deuxième tranche des travaux de réfection et de réaménagement du cimetière de Cully, pour un montant de **Fr. 71'295.35** ;
 - b) financer ces travaux par la trésorerie courante ou d'emprunter tout ou partie de cette somme aux meilleures conditions.

<p><u>Amortissement</u> : <i>sur une durée de 30 ans, conformément à l'art. 14 du règlement sur la comptabilité des communes.</i></p>
--

<p><u>Charges</u> : <i>entretien courant.</i></p>
--

5. Accepté le préavis municipal (**no 29/2009**) pour la (re)construction d'un kiosque sur la Place d'Armes, **amendé**, et autorisé la municipalité à :
- a) entreprendre la construction d'un kiosque au nord de la Place d'Armes, le long du mur sud de la Maison Jaune, direction du Caveau, pour un montant de **Fr. 59'500.--** ;
 - b) financer cette opération par la trésorerie courante et/ou en prélevant sur le fond pour un investissement futur.

Les préavis municipaux avec plans, le procès-verbal, ainsi que les rapports des commissions sont à disposition au Secrétariat municipal.

CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Yves Sesseli

Elisabeth Bochud